



Contribution de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA) aux Etats Généraux de la Démocratie territoriale

L'UPA cherche à créer un cadre juridique, social, économique et administratif adapté aux spécificités des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

L'UPA propose dans son livre « Penser autrement » un regard innovant et équilibré sur les problèmes de formation des jeunes, d'emploi, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'environnement, de lien social et de qualité de la vie.

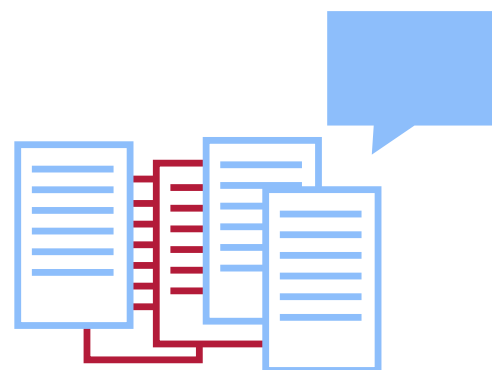
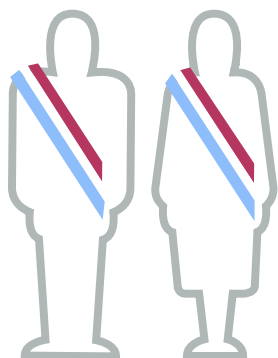
1 - Qui sommes-nous ?

L'UPA en sa qualité d'organisation nationale représentative de l'artisanat et du commerce de proximité se trouve en effet **au cœur des problématiques du développement et de l'aménagement de nos territoires**. Les 1,2 millions d'entreprises que nous représentons réalisent plus de 400 milliards d'euros de chiffres d'affaires et ont créé près de 600 000 emplois salariés en dix ans.

30% des entreprises sont présentes **en milieu rural** et **40%** sont dans des villes de moins de 200 000 habitants.

L'artisanat et le commerce de proximité représente un vivier d'emplois **non délocalisables** et **qualifiés**. L'artisanat et le commerce de proximité forment **70%** des apprentis.

Au-delà du niveau national, il est aussi important de reprendre les chiffres de l'Artisanat et du commerce de proximité de votre département.





Une rue commerçante ©Upa

2 – Que prôtons-nous ?

Nous fédérons des indépendants et nous cherchons en permanence à créer un cadre juridique, social, économique et administratif adapté à ces acteurs économiques et propice à leur développement.

L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ POUR REVITALISER LES TERRITOIRES : RENFORCER L'INTÉGRATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DE PROXIMITÉ DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES

Frein à la désertification, l'activité économique générée par les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité permet le maintien de services publics et développe l'attractivité des territoires en déshérence.

L'UPA soutient toutes les initiatives visant à renforcer la vitalité de l'économie de proximité, dans les banlieues ou les zones périurbaines. La création de nouveaux pôles de compétitivité et d'innovation, l'installation de ZFU (Zones Franches Urbaines) ; les pistes existent, et ont, pour beaucoup, été testées. Mais toutes n'ont pas été des réussites, et **L'UPA souhaite être associée de manière étroite à ces décisions.**

RATIONALISER LES DIFFÉRENTS NIVEAUX TERRITORIAUX : MUTUALISATION, RÉGIONALISATION ET PROXIMITÉ

Dans de nombreux domaines, l'UPA plaide pour **un renforcement des partenariats entre les acteurs politiques, économiques et sociaux** territoriaux : nous vivons la réalité du terrain et de l'économie au quotidien, nous sommes à la croisée de toutes les grandes problématiques sociétales, et nous agissons de manière pragmatique. C'est en quelque sorte dans notre ADN : en fédérant 300 métiers pratiqués par des indépendants, nous nous adaptons en permanence et cherchons des solutions viables et acceptables par tous.

En définitive, l'UPA et ses organisations membres souhaitent simplement que l'on termine enfin la décentralisation et le nouveau partage des compétences, des prérogatives et des budgets. Ce n'est qu'à cette condition que la puissance publique pourra être encore présente sur tous les terrains avec quelque efficacité.



Congrès UPA 2011 / Europe, Etats et territoires : l'économie de proximité une réponse adaptée aux évolutions de la société (André Torre, économiste INRA) © Cocktail santé - Ph. Chagnon

C'est possible, et le réseau des Urssaf, de même que les Chambres de métiers et de l'artisanat, par exemple, ont montré le chemin, selon un schéma construit autour de 3 principes directeurs :

- mutualisation des services,
- régionalisation,
- maintien d'une présence de proximité.

C'est ce qui a été appliqué dans les CMA régionales : tous les services sont centralisés à l'échelon de la région, tandis qu'une antenne par département permet de maintenir un service de proximité auprès des chefs d'entreprise. Le maillage est assuré, et les doublons sont supprimés, permettant de substantielles économies de fonctionnement.

Notre position est claire : oui à la mutualisation et à la régionalisation, à condition de conserver une dimension de proximité, vitale à nos yeux.

IMPOSER DES RÈGLES D'ÉQUILIBRE DES BUDGETS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les déficits publics sont la conséquence de plusieurs décennies au cours desquelles les gouvernements successifs ont eu recours à l'emprunt pour financer des dépenses courantes, une dérive qui pèse lourd aujourd'hui. Aussi, il faut que le pays se fixe rapidement des règles strictes d'équilibre budgétaire et que le recours à l'emprunt soit réservé aux dépenses d'investissement.

En matière de fiscalité locale, il est important de ne pas pénaliser le développement économique des entreprises de l'artisanat et

du commerce de proximité par une fiscalité trop écrasante afin de maintenir un tissu économique territorial.

GARANTIR UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT POUR UN ACCÈS DIRECT AUX MARCHÉS PUBLICS

Le secteur public et ses marchés sont bien souvent **opaques et complexes** à maîtriser pour des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité. En outre, une part importante des marchés n'est pas accessible aux entreprises de nos métiers et de nos dimensions, et **l'UPA milite pour un allotissement généralisé**. Ceci constituerait une belle avancée, mais de nombreux points mériteraient des améliorations : délais de paiement, retours d'expérience, traçabilité des décisions et des motivations de la commande publique.

Dans le secteur public aussi, « **créer un nouvel état d'esprit entre les acteurs** » constituerait une avancée très positive. La part des PME dans les marchés publics n'est pas conforme à leur poids dans l'économie, et il est nécessaire de corriger certains aspects du système.

L'UPA avance de nombreuses propositions dans ce domaine : **recours systématique à l'allotissement ; amélioration de la transparence des procédures de passation des marchés en procédure adaptée ; vérification a posteriori du respect du cahier des charges sur la base duquel l'offre a été retenue ; respect des délais de paiement ; abaissement du seuil de recours obligatoire à l'appel d'offres** afin de favoriser l'accès des petites entreprises.

Dans tous les métiers, la procédure des marchés publics a besoin d'être améliorée. Répondre à un marché public a un coût, les demandes des pouvoirs adjudicateurs sont sans limites, et l'exigence de transparence est trop souvent unilatérale. En effet, il est absolument impossible de connaître après coup les critères qui ont fait préférer une offre à une autre : ce type de décision, qui s'apparente au « fait du prince » dans de nombreux cas, ne fait qu'accentuer la défiance et l'incompréhension entre secteurs publics et privés, et entrave les échanges et les coopérations nécessaires.

→ Ces propositions vont dans le sens des réponses données par les élus lors de la concertation puisque 68% des élus locaux ayant répondu au questionnaire- souhaitent moins de contraintes réglementaires : Urbanisme (49%) et marchés publics (40%) sont les deux principaux domaines dans lesquels les élus souhaitent un allègement des contraintes législatives et réglementaires.

SIMPLIFICATION ET STABILITÉ DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

La simplification et la stabilisation des textes réglementaires sont un facteur favorable au développement serein et pérenne des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité tant en matière d'attractivité économique que d'emplois. L'instabilité incessante des règles est à l'inverse source de frein et de repli.

ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE ET L'INNOVATION DES ENTREPRISES

Il importe de mettre en place des dispositifs facilitateurs de la reprise : accès favorisé au financement, réduction du coût des crédits. Les diverses initiatives lancées par certaines collectivités territoriales participent de cette logique : elles ont montré leur effet de levier sur la reprise d'entreprises dans l'artisanat et le commerce de proximité.

Pour l'UPA, l'ampleur du défi nécessiterait une réponse plus ambitieuse, telle que la création d'un **fonds national dédié à la création, la reprise et la modernisation d'entreprises**, sur le modèle du FSI (Fonds Stratégique d'Investissement), qui a d'ailleurs mis en place un dispositif FSI-PME. Il pourrait être financé par le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) - qu'il s'agirait de réorganiser, de redynamiser et de redéployer.

Un tel Fonds permettrait aux porteurs de projet potentiels de pouvoir emprunter à taux 0, grâce à un système d'avances remboursables, et sans avoir à présenter de garanties inaccessibles, telles qu'elles sont trop souvent exigées par les banques. Concrètement, les bénéficiaires de ce Fonds seraient accompagnés dans la réalisation de leur projet et bénéficieraient d'actions et de formations adaptées à leurs besoins. Cet **accompagnement serait organisé en partenariat avec les organisations professionnelles** et les organismes consulaires.

L'UPA propose de mettre en place **un dispositif d'aide au financement de la création, reprise et de la modernisation des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité** :

- soit par une **réorganisation du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC)** en articulation avec les dispositifs d'avances remboursables régionaux,
- soit **en réservant une quote-part des interventions de la future Banque publique d'investissement** (également pour les investissements en lien avec le développement durable).

Contact

UPA

Union Professionnelle Artisanale (UPA)

53 rue Ampère, 75017 Paris

upa@upa.fr

Tél : 01 47 63 31 31

Fax : 01 47 63 31 10